



Communiqué de presse pour parution

Inondations : la réponse de Manuel Valls à Jeanine Dubié

Lors de la séance de question au Gouvernement du mardi 25 juin, Jeanine Dubié, députée des Hautes-Pyrénées, a interrogé le Ministre de l'intérieur, sur la nature des aides que l'Etat entend débloquer pour venir en aide en urgence aux zones sinistrées.

Jeanine Dubié a tenu à rendre hommage aux familles des victimes qui ont péri dans les inondations, avant de saluer la mobilisation totale des services de l'État et des collectivités locales, de la gendarmerie, des pompiers, de l'armée, de la protection civile, de la Croix-Rouge, de tous les élus, des entreprises et des bénévoles.

Rappelant au Ministre, que les aides attendues, liées à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle d'octobre 2012, n'avaient toujours pas été débloquées, Jeanine Dubié a insisté sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour accélérer le processus de réparation et de reconstruction, en particulier en ce début de saison touristique.

Le Ministre de l'intérieur, Manuel Valls, a redit que l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle serait publié dans la semaine. Il a affirmé que les collectivités territoriales seraient indemnisées pour réparer les biens non assurables endommagés. *« Afin de leur permettre d'engager tout de suite les travaux urgents, le Premier ministre a décidé hier qu'un premier versement de la contribution de l'État leur sera délégué dans les jours qui viennent. Elle sera complétée une fois les dégâts définitivement chiffrés, et abondée autant que nécessaire. »*

Jeanine DUBIÉ

Pour visionner la vidéo : <http://www.assemblee-nationale.tv/media.4445>